



## La lutte nationale des Mapuches au Chili

Par [André Maltais](#)

Mondialisation.ca, 26 novembre 2010

[L'aut'journal info](#) 26 novembre 2010

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#)



Le 16 octobre dernier, Pedro Cayuqueo, fondateur du mensuel électronique, *Azkintuwe*, était au *Centre culturel Simon Bolivar*, à Montréal, pour nous parler des causes et des conséquences d'une grève de la faim menée par une quarantaine de prisonniers autochtones appartenant à l'ethnie Mapuche, dans le sud du Chili.

Les Mapuches sont le seul peuple indigène à avoir forcé les colonisateurs espagnols à signer un traité, en 1803, reconnaissant l'indépendance de leur territoire. Mais, entre 1880 et 1886, les gouvernements d'Argentine et du Chili ont mené et gagné une guerre d'occupation du *Wallmapu* (pays mapuche).



Petite communauté mapuche, en 1897

Dans les manuels d'histoire, cette guerre est nommée, en Argentine, « *conquête du désert* » et, au Chili, « *pacification de l'Araucanie* ». Les deux États ont ensuite redistribué des terres aux survivants mapuches, des terres si petites qu'on les a appelées « réductions ».

Celles-ci forment aujourd'hui les 2200 communautés mapuches du Chili réparties au sud du fleuve Bio-Bio. Les Mapuches chiliens sont environ 800 000 et 30% d'entre eux ont émigré dans la misère des grandes villes.

Les Mapuches n'ont jamais cessé de réclamer la restitution de leurs terres ancestrales, aujourd'hui occupées par des propriétaires terriens et des entreprises minières, forestières, agricoles et touristiques de groupes économiques qui contrôlent plus de 50% du PIB chilien.

Du 12 juillet au 8 octobre, nous dit Pedro Cayuqueo, 37 prisonniers mapuches se sont sacrifiés pour dénoncer la criminalisation de leur lutte politique et l'application contre eux d'une loi anti-terroriste promulguée par la dictature d'Augusto Pinochet et maintenue inaltérable par les quatre présidents de la *Concertation démocratique* (centre-gauche) qui ont suivi : Patricio Aylwin, Eduardo Frei, Ricardo Lagos et Michelle Bachelet.

Cette loi rend les suspects passibles d'un double jugement civil et militaire, permet leur détention sans limite de temps, multiplie par trois les peines encourues et empêche les avocats d'avoir accès aux preuves.

Le 7 septembre, le président de droite, Sebastian Pinera, propose d'améliorer la loi, mais le texte final encadre plutôt l'une des pratiques les plus inquiétantes : l'emploi de délateurs

dans les communautés mapuches et de témoins protégés masqués dans les procès intentés aux suspects.

La loi Pinera accorde l'immunité à ces « témoins » que les accusés ne peuvent ni voir ni confronter. De plus, écrit Alejandro Kirk, correspondant de *Telesur* au Chili, ne connaissant pas l'identité de ces personnes, on ne peut vérifier ni leur crédibilité ni leur connaissance des faits évoqués. Plus grave encore, la police et les pouvoirs publics sont soupçonnés d'inciter ces témoins à mentir moyennant argent, menaces ou chantage.

Kirk rapporte le cas d'un homme qui aurait reçu des sommes mensuelles de 100 000 pesos en plus d'un prêt de 12 millions de pesos pour l'acquisition d'un terrain. Ce témoin aurait déjà participé à cinq procès de militants mapuches.

Plusieurs autres témoins sont des criminels repentis qui bénéficient mystérieusement de l'abandon des poursuites à leur endroit.

« *Si c'est là le modèle de démocratie occidentale et moderne, ajoute Alejandro Kirk, on est cuit. Et bien cuit parce que le climat policier installé chez les Mapuches montre qu'on peut, n'importe quand et n'importe où au Chili* », arrêter n'importe qui de manière totalement arbitraire.

Les Mapuches dénoncent de nombreuses violations de domiciles accompagnées de violences souvent commises contre des vieillards et des enfants, ainsi que des arrestations préventives dont la durée excessive permet des montages politico-judiciaires menant à d'autres arrestations et, cela, presque sans fin.

Ce climat policier s'est renforcé à la veille de l'application du *Plan Araucanie*, un clone du plan *Puebla-Panama*, qui vise à inclure les communautés mapuches dans les projets de développement néolibéraux du gouvernement Pinera et de la droite chilienne sensés apporter la prospérité dans la région.

Comme préalable, le plan prétend devoir combattre la délinquance mapuche en augmentant les effectifs policiers et militaires sans toutefois toucher aux causes de cette délinquance : précarité du travail, absence d'alternative pour les jeunes, coupures dans les dépenses sociales, etc.

Déjà, dans une centaine de quartiers populaires dont plusieurs en *Wallmapu*, ont été nommés des chargés de quartiers, fonctionnaires dépendant du ministère de l'Intérieur et dont le mandat est de coordonner les agents secrets, délateurs et autres composantes du réseau répressif.

La perversité du *Plan Araucanie*, écrit le *Groupe de travail pour les droits collectifs*, du site internet *Mapuexpress*, consiste à mêler habilement affaires policières de délinquance commune et de trafic de drogue avec la violence familiale et les mauvais traitements des enfants pour gagner l'appui des classes moyennes à la démagogie gouvernementale anti-Mapuches.

Ceux-ci, bien sûr, rejettent un plan qui fait d'eux des criminels et des alcooliques, mais aussi des « pauvres » qu'il faut aider : « *Le gouvernement chilien, dit Pedro Cayuqueo, pense que le problème qui nous affecte est la pauvreté et la misère qu'on va résoudre par de l'assistanat alors que ce problème est l'occupation et la dépossession de nos terres.* »

*Plan Araucanie* et loi anti-terroriste, écrit le sociologue et analyste politique argentin, Atilio Boron, se complètent pour discréditer et réprimer les militants mapuches « *qui affrontent la guerre d'extermination que leur a déclaré l'État chilien* ».

Accusés de terrorisme, ces militants n'ont pourtant tué personne, n'ont posé aucune bombe et agissent sans même utiliser d'armes à feu. Hector Llatul, par exemple, est passible de 103 ans de prison pour avoir allumé un incendie et agressé physiquement un procureur, infiniment plus que les trois années de travaux communautaires infligées au brigadier de carabinieri, Walter Ramirez, qui, en 2008, tuait par balles l'étudiant mapuche, Matias Catrileo.

Boron dénonce aussi les médias privés de son pays et du monde occidental pour qui les revendications mapuches ne méritent pas une mention aux bulletins de nouvelles. Les prisonniers politiques mapuches, dit-il, sont des disparus médiatiques dont le malheur est de ne pas être Cubains.

Si une même grève de la faim avait lieu à Cuba ou au Venezuela, dit-il encore, « *on déchirerait ses vêtements, pousserait des cris au ciel, déplorerait une attaque contre l'État de droit (...) et appellerait les gouvernements du monde libre à sanctionner le pays fautif.* »

À Montréal, M. Cayuqueo a salué le travail de la Commission pour les droits de l'homme de la Chambre des députés chilienne qui, au cours de la grève de la faim, est parvenue à exclure certains délits mineurs (incendies, menaces, associations illicites) de la loi anti-terroriste en plus de mettre fin au double jugement.

Mais il a insisté sur le caractère national et politique des demandes mapuches qui ne visaient pas seulement l'obtention de gains judiciaires : « *On veut l'autonomie politique, dit-il, et, depuis toujours, l'État chilien nous répond en nous offrant la criminalisation* ».

Mais, avec une mesure extrême comme la grève de la faim, « *on est parvenu à percer le silence médiatique de la classe dirigeante chilienne et, cela, malgré le cirque monté autour de la tragédie des 33 mineurs rescapés de la mine San José et des célébrations du bicentenaire.* »

La source originale de cet article est [L'aut'journal info](#)

Copyright © [André Maltais](#), [L'aut'journal info](#), 2010

---

Articles Par : [André Maltais](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)